

► **Vanessa Van Atten**
est chargée de mission au
ministère de la Culture et
de la Communication, plus
précisément au développe-
ment de l'accès aux livres
et à la lecture pour les
publics qu'on dit « empê-
chés ».

Il s'agit de donner un meilleur accès aux livres et à la lecture aux publics à l'hôpital. Le service mène plusieurs missions dont les principales sont le suivi, l'accompagnement et l'expertise auprès de toutes les bibliothèques de lecture publiques. Il en existe plus de quinze mille sur tout le territoire français, ce qui fait un maillage assez conséquent sur le territoire, assez unique en Europe et même dans le monde. C'est une chance pour notre société. On doit donc faire vivre ce réseau de bibliothèques, et animer le réseau des professionnels qui y travaillent. Il existe aussi une tutelle directe sur la Bibliothèque Nationale de France et la Bibliothèque Publique d'Information, qui sont deux bibliothèques d'État. On assure évidemment une mission d'accompagnement des professionnels des bibliothèques avec, par exemple, mes collègues des pôles sourds des bibliothèques de la Ville de Paris. Un guide (Bibliothèques, accessibilité et handicap) doit paraître en 2014 dans la collection « Culture et Handicap ».

Nous veillons aussi à la mise en place et au suivi de l'exception handicap aux droits d'auteur. La loi Dapsi présente plusieurs exceptions, dont l'exception handicap qui permet aux structures agréées, par une commission, d'adapter librement

et sans contrepartie financière les œuvres imprimées. On poursuit également un travail d'adaptation en langue des signes des œuvres de littérature jeunesse pour les sourds avec les bibliothèques de la Ville de Paris, la médiathèque de Rennes Métropole et la médiathèque José Cavanis de Toulouse.

Il y a de plus en plus de manifestations en bibliothèque autour de la langue des signes – contes bilingues français-langue des signes, spectacles en langue des signes ou bilingues – manifestations qui sont recensés pour une bonne partie sur le blog Bibliosigne.

Différentes animations en langue des signes peuvent se raccrocher aux manifestations nationales comme la manifestation « Dis-moi dix mots » initiée par la DGLFLF (Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France, du ministère de la Culture et de la Communication) et « À vous de lire », « le Printemps des Poètes », etc. La priorité du ministère demeure la prévention de l'illettrisme qui stagne autour 7% et bien au-delà pour les publics sourds.

Il se dit ici qu'il est important pour développer la maîtrise du français écrit, d'avoir un bon niveau en langue des signes ; mais aussi de savoir articuler les deux. C'est ce qui semble important, le point d'articulation entre les deux. On a beaucoup parlé de la notion de plaisir. Pour moi, c'est indispensable. S'il n'y a pas de plaisir, surtout en matière de lecture, s'il y a un blocage qui se fait et qui ne peut être dénoué à travers le plaisir, les choses après peuvent être très difficiles. Donc, par rapport à la notion du plaisir de la lecture, j'insiste beaucoup, beaucoup sur l'importance de raconter des histoires dès le plus jeune âge, avant

même que l'enfant ne sache parler, avant même que l'enfant sourd par exemple sache former des signes compréhensibles et intelligibles.

Il a été démontré et expérimenté qu'il était bénéfique aussi de pratiquer l'écriture en parallèle pour les jeunes en difficulté avec la langue française écrite. Il me semble qu'expérimenter l'écriture simplement en parlant de son expérience personnelle, d'expériences vécues, peut aussi dénouer certaines situations difficiles liées à la lecture. Je pense que beaucoup d'entre vous connaissent l'exemple de Marie-Thérèse L'Huillier, qui est une conteuse sourde que j'ai connue quand j'étais enfant. Elle racontait des histoires dans « Mes Mains ont la parole », sur Antenne 2. C'était la première fois que je voyais une adulte sourde signer. En prenant mes fonctions, il y a deux ans, j'ai renoué avec tout ce milieu de la surdité et de la langue des signes, et son nom est apparu forcément. Elle est issue d'une famille sourde, et elle a eu cette volonté, cette force de travail pour s'approprier l'écrit. On trouve ses écrits sur Internet.

Moi-même, je suis malentendante. Techniquement, on pourrait dire que je suis même sourde car sans appareil, je n'entends rien du tout. Je porte un implant cochléaire. Je suis aussi fille de bibliothécaire et je crois que cela a été la grande chance de ma vie, ce qui m'a permis de bien démarrer dans la vie, d'avoir accès à tous les livres que je voulais, d'aller piocher dans les livres de la bibliothèque de ma mère. Tous les soirs, en rentrant de l'école, je lisais tout ce que je voulais, les albums, les bandes dessinées, les romans pour enfants : j'en prenais et je les ramenais chez moi. Cela m'a permis d'associer ce que j'arrivais à lire sur les lèvres

(je n'étais pas encore appareillée à l'époque), les mots que je lisais sur la page et les histoires que me racontaient aussi tous les soirs mes parents avant de me coucher.

Daniel Pennac a écrit : le lecteur a le droit de ne pas lire, il a le droit de sauter des pages, il a le droit de ne pas finir un livre, il a le droit de relire, il a le droit de lire n'importe quoi, il a le droit au bovarisme. Qu'est-ce que c'est ? C'est une maladie textuellement transmissible. En fait, c'est le droit à la satisfaction immédiate et exclusive de nos sensations. Septièmement, le droit de lire n'importe où, le droit de grappiller, le droit de lire à haute voix. Le droit de lire avec les mains, les gestes, où on veut, partout ●



EN SAVOIR +
SUR LES NOTES
DES ARTICLES
[www.lecture.org/
notes125.html](http://www.lecture.org/notes125.html)